



DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Politique de l'aide extérieure du Rwanda est un cadre directeur qui présente la manière dont le Gouvernement Rwandais (GR) voudrait voir se développer les structures de l'aide au pays. Elle présente les préférences du GR en termes de type d'aide qu'il souhaiterait attirer de l'étranger, et des processus à utiliser dans la gestion de l'assistance extérieure. Historiquement, l'aide étrangère n'a pas toujours été fournie au Rwanda d'une manière qui renforce l'appropriation nationale des activités de développement. Actuellement, en déterminant des priorités et des principes clairs, le GR entend s'assurer que toute l'aide soit utilisée d'une manière qui maximise les avantages de cette assistance en faveur du citoyen rwandais.

Cette politique d'aide est le résultat d'un processus de consultations extensives entre les représentants des administrations locales et centrales, les bailleurs de fonds, la société civile et le secteur privé. L'aboutissement de ces consultations est une politique qui montre clairement les mesures que le GR devra prendre pour rendre l'aide plus efficace, et qui s'assure qu'elle soit utilisée de manière à avoir un impact maximal sur le développement économique et la réduction de la pauvreté au Rwanda. Cette Politique exhorte par ailleurs les bailleurs de fonds au Rwanda à veiller à ce que l'aide qu'ils accordent soit en phase avec les priorités nationales, et sert à simplifier les procédures et à renforcer l'appropriation locale des activités de développement.

QUAND EST-CE QU'ELLE EST ENTREE EN VIGUEUR ?

La Politique de l'aide du Rwanda a été approuvée le 26 juillet 2006 par le Conseil des Ministres.

POURQUOI EST-ELLE IMPORTANTE ?

Le Rwanda a signé la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide en mars 2005, accord international par lequel le Rwanda et tous ses donateurs opérant à l'échelon du pays s'engagent à améliorer l'efficacité de l'aide. La Politique de l'aide du Rwanda incorpore beaucoup d'éléments de la Déclaration de Paris, et fixe les objectifs de négociation et de gestion de l'aide qui répondent aux besoins de développement du Rwanda.

Actuellement, le Rwanda reçoit annuellement plus de 400 millions de Dollars américains en aide étrangère. Par ailleurs, ces quelques dernières années ont vu la presque totalité de la dette extérieure du Rwanda annulée dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ainsi que l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Néanmoins, cela signifie que le GR ne peut plus recourir aux prêts comme moyen de financement des investissements publics comme il le faisait auparavant. Le Rwanda doit donc mobiliser davantage d'aide sous forme de dons pour garantir un investissement suffisant dans la fourniture de services en faveur du citoyen rwandais. Cette disposition apparaît clairement dans la Politique de l'aide, ainsi que dans la Vision 2020 du GR et sa Stratégie de Développement Économique et de Réduction de la Pauvreté, à paraître, dans le cadre de la planification du développement du Rwanda pour le moyen et long terme.

COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

Elle clarifie la position du Gouvernement Rwandais :

Processus de planification : Ils sont expliqués, ainsi que les mesures nécessaires pour les renforcer davantage.

Préférences pour certains types d'aide : La préférence va à l'appui budgétaire non affecté, suivi de l'appui budgétaire sectoriel, et enfin l'appui aux projets. Les projets autonomes doivent être inclus dans le budget, ainsi que planifiés autour des plans stratégiques. La mise en commun des fonds de projets est encouragée.

Assistance aux entités décentralisées : Elle doit être canalisée à travers le budget national ou via le Fonds Commun de Développement (CDF) pour assurer l'équité dans la distribution de l'aide aux districts.

Dette extérieure soutenable : La dette doit être gardée à un niveau raisonnable. Le GR cherche davantage d'assistance sous forme de dons. Seuls les prêts hautement concessionnels seront acceptés.

Fonds verticaux comme objet de préoccupation : Il s'agit de fonds considérables qui canalisent leurs ressources en dehors des systèmes du GR. Puisqu'ils ont tendance à être hors plan et hors budget, ils préoccupent le GR. Le GR établira des lignes directrices sur la gestion de tels fonds.

Elle fixe une orientation pour le changement au sein du Gouvernement Rwandais :

Acceptation de l'aide : Le GR refusera l'aide si les coûts qu'ils engendrent sont trop élevés, si l'aide n'est pas suffisamment alignée aux priorités du GR, ou si des conditionnalités excessives y sont liées.

Clarification de la division des responsabilités entre les agences du Gouvernement Rwandais : Les rôles des différents Ministères et d'autres entités du GR sont clairement définis, étant entendu que les Ministères techniques gardent l'appropriation technique de leurs activités de développement. Un manuel de procédure ainsi que des outils connexes seront élaborés pour assurer une mise en œuvre sans heurt.

Développement d'un mécanisme de suivi : Le GR, en collaboration avec ses partenaires au développement, développera un mécanisme de suivi par lequel la performance du GR et des bailleurs de fonds dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et de la Politique de l'aide du Rwanda sera évaluée.

Elle place les attentes sur les partenaires au développement :

Alignement accru : L'assistance est accordée d'une manière à subvenir aux besoins prioritaires identifiés dans les plans stratégiques du GR, plutôt que ceux des bailleurs de fonds.

Assistance technique : L'assistance technique est fournie d'une manière coordonnée à travers les systèmes nationaux. Elle inclut les mécanismes qui ciblent le transfert de connaissances.

Système national de suivi et d'évaluation : La politique encourage les bailleurs de fonds à utiliser ses systèmes afin de réduire la charge pour les bailleurs et le GR.

Données sur les flux d'aide : Les données sont collectées d'une manière structurée, en utilisant une base de données commune (Development Assistance Database – DAD). Ces informations sont partagées entre toutes les agences du GR et avec tout les bailleurs de fonds.

OÙ PUIS-JE TROUVER DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ?

Accéder à la Politique de l'aide du Rwanda
<http://www.devpartners.gov.rw/rap.php>

Contactez l'Unité des Financements Extérieurs du Gouvernement Rwandais
info@devpartners.gov.rw

